



LA Diligence EXPRESS

BULLETIN MUNICIPAL - VILLE DE STANSTEAD

16 MAI 2018 | VOL. 4 - NO. 04 | DÉPÔT LÉGAL

UNE COURSE DE TACOTS DÉBARQUE À STANSTEAD

Un petit mot des élèves de l'École Jardin-des-Frontières

Chers citoyens,

Cette année, les classes de 5^e et 6^e année de l'École Jardin-des-Frontières ont mis en place un projet tacots. Nous avons débuté vers la fin du mois de février et nous avons travaillé des heures à construire ces bolides. Nous avons construit ces formidables tacots avec l'aide de merveilleux parents bénévoles et de nos enseignantes. La plupart du temps, nous travaillons extrêmement fort de 13 h à 14 h 30. C'est très amusant de construire ces boîtes à savon dans un milieu scolaire. Nos enseignantes débrouillardes nous ont aidés également tout au long du projet. Ce dernier nous a permis de développer notre écoute et notre



Élèves de 5^e et 6^e année de l'École Jardin-des-Frontières

travail de collaboration. Nous avons aussi pu approfondir des notions de mathématiques et de sciences. En juin, nous ferons une course d'équipe pour tester l'efficacité des

tacots. Ce sera un rassemblement très amusant et les gens de la communauté seront invités à venir nous encourager.

Léanne Grenier et
Kaylob Pratte,
étudiants de
l'École Jardin-
des-Frontières

Date : Samedi, 2 juin entre 13 h et 16 h ou en cas de pluie, le samedi, 9 juin aux mêmes heures
Lieu : Route Maple
Départ : Terrain de balle-molle sur la route Maple
Distance : Minimum de 100 pieds
Vitesse : Maximum 50 km/h

LA MUNICIPALITÉ
en bref



- La date limite pour inscrire vos enfants au camp d'été est jeudi, le 31 mai. Contactez Madame Jessika Gaudreau-Beaupré au 819-876-7181, poste 7;
- La distribution de compost aura lieu samedi, le 26 mai de 9 h à 12 h au garage municipal situé au 10, chemin Villeneuve;
- Le grand bazar du printemps se tiendra la fin de semaine du 2 et 3 juin;
- Le deuxième versement des taxes municipales est dû le lundi, 21 mai prochain;
- La boutique du Musée Colby-Curtis organise une vente de plantes, samedi, le 2 juin de 9 h à 12 h.

Informations

— G É N É R A L E S —

RÉOUVERTURE DU CENTRE DE DÉPÔT DE LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES



Situé au 8, rue Daly, le centre de dépôt de la Ressourcerie des Frontières ouvrira ses portes le samedi, 19 mai de 9 h à midi. Par la suite, celui-ci sera ouvert un samedi sur deux tout au long de la saison estivale.

Le service de dépôt est offert aux citoyens afin de leur permettre d'apporter les objets dont ils souhaitent se débarrasser. Le service de transport n'est cependant pas offert par la Ville. Il est donc de votre responsabilité d'amener vos objets au centre de dépôt. Quelqu'un vous accueillera sur place et pourra vous offrir l'aide nécessaire. Sachez qu'il est toujours possible de communiquer directement avec la Ressourcerie des Frontières au 1-855-804-1018 afin de bénéficier de leur service de collecte à domicile.

Pour un petit rappel quant aux matières qui sont acceptées ou refusées, veuillez vous référer au site Internet de la Ressourcerie au www.ressourceriedesfrontieres.com ou celui de la Ville de Stanstead au www.stanstead.ca.

HORAIRE DU DÉPÔT

Mai : 19	Août : 11 et 25
Juin : 2, 16 et 30	Septembre : 8 et 22
Juillet : 14 et 28	Octobre : 6 et 20

SÉANCES MUNICIPALES

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu à 19 h aux dates suivantes :

Lundi, 4 juin • Mardi, 3 juillet • Lundi, 6 août

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Afin de maintenir la salubrité et la propreté du réseau d'aqueduc municipal et de vous offrir une eau de qualité, nous procéderons au rinçage du réseau sur tout le territoire incluant le secteur de Derby Line, au Vermont.

Cette procédure de rinçage consiste à nettoyer, tronçon par tronçon, tout le réseau de distribution. Le rinçage se fait en ouvrant les bornes fontaines, une à la fois, dans un ordre déterminé. Cette opération se tiendra du 28 mai au 30 juin.

Veuillez noter que, durant les opérations de rinçage, l'eau du réseau peut changer de couleur ou diminuer de pression. Le cas échéant, veuillez laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne claire. Par ailleurs, l'eau demeure potable durant les opérations de rinçage.

Nous vous remercions de votre collaboration et pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à nous contacter au 819-876-7181, poste 0.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET D'INFRASTRUCTURES DU SECTEUR PHELPS

La Ville souhaite rappeler aux citoyens que des travaux de réfection de chaussée et d'infrastructures souterraines

seront effectués dans le secteur du bureau de poste de Rock Island de mai à juillet. Les rues faisant l'objet de travaux sont les suivantes :

- Phelps (entre la rivière et la rue Lee);
- Baxter;
- Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps).

Vous avez des questions quant à la circulation des véhicules durant cette période, l'accès au bureau de poste et les propriétés affectées par les travaux? Communiquez avec nous au 819-876-7181, poste 0 ou écrivez-nous à info@stanstead.ca.

LE GRAND BAZAR

Deux grands bazars sont prévus annuellement, soit celui du printemps qui se tiendra la fin de semaine du 2 et 3 juin et le bazar d'automne qui aura lieu celle du 22 et 23 septembre. Durant ces fins de semaine, les permis de vente de garage ne sont pas requis. Pour inscrire votre adresse à la liste des ventes de garage, contactez-nous en composant le 819-876-7181, poste 0.

DISTRIBUTION DE COMPOST

Les citoyens sont invités à se procurer du compost gratuitement le samedi, 26 mai, entre 9 h et 12 h, au garage municipal situé au 10, chemin Villeneuve. Apportez votre pelle, un contenant solide et/ou une remorque. La distribution se fera jusqu'à épuisement de la réserve. Les services municipaux seront sur place pour faciliter les opérations.

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Saviez-vous que les résidus domestiques dangereux ne peuvent pas être collectés par le service de collecte des ordures ménagères? Voilà pourquoi une collecte sera organisée le samedi, 2 juin, de 9 h à 15 h, au garage municipal situé au 10, chemin Villeneuve.

Les produits suivants sont acceptés : peinture, vernis, teinture, solvant, herbicide, insecticide, bonbonne de propane, aérosol, produit de piscine, huile et filtre usés, pile sèche, batterie de véhicule, fluorescent, récupération d'équipements électroniques et informatiques.

Veuillez noter que ce service de collecte est offert au secteur résidentiel seulement. Par conséquent, les résidus domestiques dangereux provenant d'industries, de commerces, d'institutions et de fermes seront refusés.

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Vous voulez en savoir davantage sur la qualité de l'eau potable de Stanstead? Le bilan de l'année 2017 ainsi que le plan de localisation des points d'échantillonnage peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant nos heures d'ouverture.

Informations

— AVIS PUBLICS —

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG VILLE DE STANSTEAD

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-05, laquelle concerne le lot 5 076 438 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 131, rue Junction.

La demande consiste à autoriser une marge arrière de 2,18 mètres et une marge latérale de 7,28 mètres pour le bâtiment principal, alors que l'article 5.6 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » du *Règlement de zonage n° 2012-URB-02* exige que ces marges de reculs minimales soient de 7,5 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil du lundi, 4 juin 2018, à 19 h au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 16 mai 2018.

Me Valérie Manseau,
Greffière

RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2012-URB-02-06

Avis est donné aux personnes intéressées qui ont le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement n° 2012-URB-02-06 intitulé : « Règlement n° 2012-URB-02-06 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » que :

1. Objet du projet et demandes de participation à un référendum

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 avril 2018 à 18 h 30, le conseil de la Ville de Stanstead a adopté, par sa résolution 2018-05-8552, lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2018, un second projet de règlement n° 2012-URB-02-06 intitulé : « Règlement n° 2012-URB-02-06 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead ».

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée (R8) et des zones contiguës à celle-ci (V4, I5, C1 et EXT2) situées dans le secteur Beebe, afin que le règlement soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Toute demande relative à la disposition ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser l'usage « Établissement de restauration » dans la zone R8 exclusivement doit provenir de cette zone ou de toute zone contiguë à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone où les usages autorisés ne seront plus les mêmes et d'où provient la demande, ainsi que celle de toute zone contiguë d'où provient la demande, à la condition qu'une demande provienne de la zone à laquelle elle est contiguë.

2. Conditions de validité d'une demande de tenue d'un référendum

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin à Stanstead **au plus tard le mercredi, 23 mai 2018 à 10 h;**
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. Personnes intéressées pouvant signer une demande de tenue d'un référendum

Est une personne intéressée toute personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire soit une personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 mai 2018 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 mai 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

4. Demande de participation à un référendum invalide

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet de règlement

Le second projet du règlement n° 2012-URB-02-06 peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, sur rendez-vous, aux heures d'ouverture régulières.

Informations

— AVIS PUBLICS (suite) —

6. Description de la zone concernée par les modifications

- La zone visée par la modification est la zone R8. Cette zone peut être sommairement décrite comme suit : zone située dans le secteur Beebe délimitée par le côté est de la rue Principale entre le numéro 126 et la rue Woodside, ainsi que par la rue Woodside entre la rue Principale et le cimetière Woodside;
- Le périmètre des zones contigües (V4, I5, C1 et EXT2) peut être sommairement décrit comme suit : zones situées dans le secteur Beebe délimitées par le chemin de fer du Québec Central, le 126, rue Principale, la rivière Tomifobia et la Municipalité d'Ogden

L'illustration de la zone visée et des zones contigües peut être consultée à l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, sur rendez-vous, aux heures d'ouverture régulières.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 16 mai 2018.

Me Valérie Manseau,
Greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2016-186-18-01

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2016-186-18-01 intitulé : « Règlement n° 2016-186-18-01 amendant le règlement n° 2016-186 relatif à la tarification des biens, des services municipaux

et des activités offertes » lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a pour objectif de modifier la tarification du camp de jour estival et de rajouter les tarifs pour une option de camps de jour d'une durée de huit (8) semaines.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 16 mai 2018.

Me Valérie Manseau,
Greffière

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2017

Veuillez prendre avis que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice 2017 seront déposés, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, par la directrice générale, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi, 4 juin 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville, situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 16 mai 2018.

Me Valérie Manseau,
Greffière

Loisirs

— CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE —



MARCHÉ LOCAL DE STANSTEAD

Le marché local de Stanstead sera de retour tous les samedis de 10 h à 12 h, du 30 juin au 6 octobre, à l'aire d'information Village-relais située à l'intersection du chemin Fairfax et de l'autoroute 55. Les maraîchers de la région vous attendent en grand nombre afin de vous procurer de délicieux produits frais.

TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE STANSTEAD

Le vendredi, 15 juin prochain se tiendra le 8^e tournoi de golf organisé par le C.A.B. de Stanstead. Le tournoi se déroulera au Club de golf Dufferin Heights et débutera à 13 h. Il comprend un parcours de 18 trous,

une voiturette et un succulent méchoui. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Monsieur Robert Galazzo au 819-876-2505, Monsieur Arthur Lapenna au 819-876-2941 ou Monsieur André Gaulin au 819-876-7282.

NOUVELLE EXPOSITION AU MUSÉE COLBY-CURTIS

Du 5 mai au 8 septembre, le Musée Colby-Curtis vous invite à venir découvrir sa nouvelle exposition intitulée « Éclosions de couleurs : L'univers floral des femmes de la famille Colby ». Cette exposition repose sur la résidence Carrollcroft qui illustre cette tendance à merveille. La famille Colby était réputée pour ses intérêts pour le jardinage et la collection du Musée contient plusieurs photographies, toiles et croquis représentant le jardin de la résidence. Il sera le point de départ dans l'exploration du lien étroit qui existait entre les pratiques sociales et culturelles, l'horticulture et le paysagement.